

L'inscription au lycée implique l'adhésion à plusieurs services indispensables.
En voici une brève présentation.

Transports scolaires :



Abonnement Le MET' page dédiée à la rentrée scolaire
(questions-réponses, contrat d'abonnement à télécharger) :
<https://lemet.fr/>



Transports scolaires en région Grand Est
(inscription, horaires et carte)

www.fluo.eu > transport scolaire

Restauration scolaire, Hébergement :

Le service de restauration est accessible aux élèves et étudiants demi-pensionnaires ou internes (à décider au moment de l'inscription).

Les demi-pensionnaires (DP) préciseront leur fréquentation hebdomadaire (2 à 5 jours / sem.) au moment de la rentrée et pour toute l'année scolaire.

Fréquentation hebdomadaire :	2j / sem.	3j / sem.	4j / sem.	5j / sem.	INTERNE (semaine)	INTERNE Sportif
à titre indicatif : Tarifs pour l'année 2020	297,36 €	423,36 €	532,80 €	626,40 €	1 631 €	1 722 €

L'accès à la demi-pension requiert la possession d'une carte **jeunest** (lycéen ou étudiant). → [inscription sur www.jeunest.fr](http://www.jeunest.fr) indispensable

Carte Jeun'Est :



Jeun'Est, c'est un **portail**, une **appli** et une **carte** pour les lycéens

La carte est obligatoire

elle est indispensable pour accéder au lycée :

- Elle est nécessaire pour l'accès au service de restauration du lycée
- Permet l'obtention d'un crédit sur votre licence UNSS
- Permet l'obtention de tarifs réduits sur vos livres, places de cinéma, spectacles...

➔ Demande de carte :

www.jeunest.fr



Lycée 4.0 :



Le lycée Robert Schuman est inscrit dans le programme « Lycée 4.0 ». Cela signifie :

- Une **utilisation quotidienne** d'un **matériel informatique**
- Un accès aux ressources et **manuels numériques** en remplacement des livres traditionnels (cartable allégé, gratuité des manuels, ...)

Le lycée Robert Schuman recommande l'emploi d'un ordinateur portable « bureautique » d'encombrement raisonnable (écran 13 pouces max)

Un matériel est mis à **disposition** des **élèves** par la région Grand Est :

- signature de la charte obligatoire.**
- Inscription sur www.jeunest.fr **indispensable dès le mois de juillet** pour une livraison de matériel informatique **en début d'année scolaire**

(La région reste propriétaire de ce matériel pendant toute la durée de la scolarité de l'élève).

Rentrée scolaire 2020 / 2021

Accueil du public jusqu'au 17 juillet et à compter du 24 août 2020

Services scolarité du lycée :

- seconde et séries générales : bât. 1 entrée rue monseigneur Pelt
- série STMG et BTS : bât 6, entrée rue de belletanche

Rentrée à l'internat : lundi 31 août 2020 à 17h00.

- Accueil des lycéens internes entre 17h00 et 18h00
- Réunion à l'amphithéâtre à 18h00
- Repas servi aux élèves à 18h45.

Rentrée des élèves :

- **Seconde :** mardi 1^{er} septembre à **8h00**
- **Première STMG :** mardi 1^{er} septembre à **8h00**

- **Première Générale :** mardi 1^{er} septembre à **14h00**

- **Terminale** (toutes séries) : mercredi 2 septembre à **8h00**

- **DCG** : mardi 1^{er} septembre à **10h00**

- **BTS 1ère année :** mercredi 2 septembre à **14h00**
- **BTS 2ème année :** jeudi 3 septembre à **8h00**

Éléments complémentaires liés à l'inscription

Choix d'enseignements optionnels :

Toute inscription à un enseignement optionnel a valeur d'engagement pour toute l'année scolaire.

En aucun cas il ne pourra être envisagé une suppression de cet enseignement après inscription (document d'inscription faisant foi).

Constitution des classes et des emplois du temps :

L'affectation des élèves dans les classes et groupes, ainsi que la constitution des emplois du temps relève de la responsabilité exclusive de l'établissement.

Aucun changement de classe ou de groupe ne pourra être sollicité par l'élève ou ses représentants.

Toute demande d'aménagement pour raisons médicales devra être validée par le médecin de l'Education nationale.

Calculatrice : L'équipe de mathématiques du lycée recommande l'achat d'une calculatrice scientifique **TI 82 Advanced** ou **TI 83 Premium CE** ou **TI 83 Premium CE EDITION PYTHON** (nouveau modèle).

Cette calculatrice sera utilisée pendant toute la scolarité des élèves au lycée.

Fonds Social Lycéen :

Le fonds social lycéen permet d'aider les familles à faire face à des dépenses de scolarité trop importantes.

Cette aide peut être accordée en fonction de chaque situation personnelle.

Consulter le document à télécharger « fond social lycéen » ou sollicitez le secrétariat de scolarité à ce sujet.